

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Géo détection Réseaux  
Extension Centre Loisirs – Restaurant Scolaire

**N° AD-2023-11-24-16**

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT,.

Considérant le choix de retenir l'offre de l'entreprise CB DETECTION, pour le repérage des réseaux souterrains sur l'emprise du projet d'extension du Centre de Loisirs – Restaurant Scolaire

Considérant qu'il est prévu au budget 2023 ces travaux de repérage,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – De valider la proposition de l'entreprise CB DETECTION pour la reconnaissance et cartographie des réseaux souterrains, Rue des Buissonnets, pour un montant de 900.00 € HT.

**ARTICLE 2** – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

**ARTICLE 3** – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à LESPIGNAN, le 24 Novembre 2023

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 30 NOV. 2023  
Et publication ou notification  
Du 30 NOV. 2023  
Le Maire :

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

